



réfèrent PST :  
comité de pilotage PST :

Geoffrey Borgniet, Directeur général  
Geoffrey Borgniet, Directeur général  
Laurent Dassi, receveur régional

## CPAS de Froidchapelle : Programme Stratégique Transversal 2019-2024

carte de visite du CPAS de Froidchapelle	CPAS DE FROIDCHAPELLE	patrimoine
Nombre d'habitants (au 31/12/2018)	3.960	propriétaire : 1 maison ILA (place Albert 1er, 20)
budget 2018 (initial)	1.519.747	propriétaire : +/- 24 ha
Total dépenses personnel	435.117,55	mise à disposition : 1 appartement ILA (rue de la Station, 95)
Nombre équivalents temps plein	6,40	locataire : bureaux administratifs (rue de la Station, 83)
	1 DG, 1 receveur régional, 4 AS, 2 employés, 1 techn surf	
Total dépenses fonctionnement	73.820,28	
Total dépenses transferts (fonction 831)	538.392,04	
Nombre de RIS (au 31/12/2018)	59	
Montant dotation communale	476.054,46	

### Services développés par le CPAS

service social général

service administratif-comptabilité

allocations de chauffage

insertion socioprofessionnelle

Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)

initiatives locales d'accueil et demandeurs de protection internationale

demandes d'allocations pour personnes handicapées

guidance budgétaire

aide alimentaire

médiation de dettes (par convention)  
plan Habitat permanent  
guidance énergétique  
commission locale pour l'énergie  
participation et activation sociale  
services d'aides familiales (par convention)  
consultations juridiques (partenariat)  
écrivain public  
plan de cohésion sociale (partenariat)

## **objectif stratégique unique - O.SI : être un CPAS efficace, qui réinsère et qui est à l'écoute de toute la population**

### **objectif opérationnel OOI.1 : poursuivre et améliorer l'insertion socioprofessionnelle**

- |                    |   |
|--------------------|---|
| action 1 - AI.1.1. | soutenir la mise au travail par le dispositif de l'article 60 de la Loi organique   |
| action 2 - AI.1.2. | optimiser la collaboration avec des "utilisateurs" actuels et futurs pour les mises à disposition de travailleur "art 60"   |
| action 3 - AI.1.3. | améliorer la gestion des PIIS en développant plus les différents axes de travail  |
| action 4 - AI.1.4. | poursuivre et améliorer la recherche de formations pour nos bénéficiaires avec un PIIS qui comprend cet axe   |
| action 5 - AI.1.5. | poursuivre et améliorer la formation du personnel encadrant les personnes en insertion  |
| action 6 - AI.1.6. | développer un répertoire des institutions afin d'intensifier les partenariats pour l'insertion sociale et socioprofessionnelle ainsi que la santé mentale et le traitement des assuétudes |
| action 7 - AI.1.7. | poursuivre la politique de bien-être au travail des travailleurs "article 60" : les informer ainsi que les "utilisateurs" sur la réglementation et les normes en vigueur                  |

## objectif opérationnel OOI.2 : poursuivre et améliorer les services du CPAS et les partenariats au profit de toute la population

- action 1 - AI.2.1. poursuivre l'amélioration de l'accueil et l'information au CPAS :
- action 2 - AI.2.2. établir des descriptifs de fonction pour tous les membres du personnel
- action 3 - AI.2.3. établir un document reprenant les différentes informations nécessaires pour un nouveau membre du personnel
- action 4 - AI.2.4. acquérir un module informatique de gestion des "allocations de chauffage" afin d'améliorer le traitement des dossiers et gagner du temps
- action 5 - AI.2.5. soutenir la formation du personnel
- action 6 - AI.2.6. rédiger des articles dans la "Feuille communale" afin d'informer la population sur les services existants et leurs droits ainsi que sur les actions du CPAS afin de revaloriser l'image de notre institution
- action 7 - AI.2.7. poursuivre et développer la politique de bien-être au travail : visites médicales ; médecine du travail et visite des pompiers pour conformité des bâtiments et du matériel
- action 8 - AI.2.8. poursuivre et développer la politique de bien-être au travail en suivant les cours de recyclage pour les "personnes de confiance" + choisir et former (ou recycler) un secouriste
- action 9 - AI.2.9. poursuivre et développer la politique de bien-être au travail par la création d'un Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail et la mise en place d'un Comité de concertation de base
- action 10 - AI.2.10. rédiger et soumettre au Conseil de l'Action Sociale une déclaration de politique de bien-être au travail
- action 11 - AI.2.11. contrôler les installations basse tension par un service externe de contrôle technique
- action 12 - AI.2.12. rédiger des consignes et afficher un plan d'évacuation + exercice d'évacuation
- action 13 - AI.2.13. réaliser l'analyse de risques présents au CPAS ainsi que pour chaque poste de travail
- action 14 - AI.2.14. mettre en place un registre des premiers soins
- action 15 - AI.2.15. mettre en place un registre des formations suivies par le personnel
- action 16 - AI.2.16. mener des actions de participation aux activités sociales, culturelles et sportives de nos bénéficiaires et de la population (mixité) avec des partenaires extérieurs
- action 17 - AI.2.17. collaborer aux actions des différents projets communaux comme le Plan de Cohésion Sociale, le Plan Habitat permanent, le plan d'ancrage communal du logement, des actions "santé",...

action 18 - AI.2.18.

action 19 - AI.2.19.

action 20 - AI.2.20.

contribuer au développement durable par le compostage, l'achat auprès des commerces locaux et de fournitures de bureau écologiques et durables

poursuivre et accentuer les synergies avec les services communaux et éventuellement d'autres CPAS

optimiser la collaboration avec les partenaires existants et futurs